ONU programme pour l'environnement

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

CMS

Notification 2022/003

7 avril 2022

NOTIFICATION AUX PARTIES

RÉUNION DES ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION SUR LE PLAN D'ACTION PAR ESPÈCE POUR L'ANGE DE MER DANS LA MER MÉDITERRANÉE

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir d'annoncer la réunion des États de l'aire de répartition sur le Plan d'action par espèce pour l'ange de mer (*Squatina squatina*) en mer Méditerranée, qui aura lieu les **5 et 6 juillet 2022**. Les informations pertinentes, y compris le lien d'inscription, seront fournies sur notre page web de la réunion.

La réunion se tiendra en ligne, sous la forme de deux ateliers de quatre heures, afin de finaliser le plan d'action et les documents connexes pour une adoption formelle lors de la 14e Conférence des Parties. Toutes les Parties à la CMS, les Etats de l'aire de répartition non-Parties bordant la mer Méditerranée, et les experts sont invités à participer à la réunion.

Le Secrétariat aimerait inviter des commentaires sur les projets de documents de réunion suivants :

- Projet de Plan d'action par espèce pour l'ange de mer (*Squatina squatina*) en mer Méditerranée (CMS/Angelshark-SSPA/SSAP/Draft1).
- Projet de structure de gouvernance pour soutenir l'application du Plan d'action par espèce pour l'ange de mer (*Squatina squatina*) en mer Méditerranée (CMS/Angelshark-SSAP/Gov/Draft1), y compris le projet de modèle de rapport (CMS/Angelshark-SSAP/Gov/Draft1/Annex).

Les projets sont accompagnés d'un document de couverture (CMS/Angelshark-SSAP/Background), fournissant des informations de base et détaillant les prochaines étapes. Les documents, disponibles en anglais, ont été préparés par le Secrétariat et le Comité Consultatif du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Requins Migrateurs. Les contributions sont demandées avant le **10 mai 2022** et doivent être transmises par courriel au Secrétariat de la CMS : cms.secretariat@cms.int (cc : andrea.pauly@un.org).

Cette initiative découle de l'Action concertée pour l'ange de mer adoptée pour la première fois à la COP12 et prolongée à la COP13 (Action concertée 12.5 (Rev.COP13)).

Pour plus d'informations, veuillez consulter : andrea.pauly@un.org.

http://www.cms.int/fr/news/notifications

Secrétariat PNUE/CMS * Campus des Nations Unies à Bonn * Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn, Allemagne * Tel (+49 228) 815 2401 * Fax (+49 228) 815 2449
Courriel: cms.secretariat@cms.int * Site web: www.cms.int